

**COMMISSION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON  
PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ DE LA RÉUNION ORDINAIRE**

**DATE :**                    **Le jeudi 21 octobre 2021 à 18 h 56**  
**Réunion virtuelle**

**SONT PRÉSENTS :**        Michel Desjardins, président  
Jennifer Dingman, commissaire  
Brenda Dore Kidney, secrétaire  
Yves Gagnon, commissaire  
Gerald Lundquist, commissaire  
JP Ouellette, trésorier  
Kevin Rice, directeur général

**SONT EXCUSÉS :**

**INVITÉS :**

**1. Remarques du président et approbation de l'ordre du jour**

Motion :

Il est proposé que l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié pour ajouter au point 9 de l'ordre du jour le point 4.2 issu de la réunion privée.

**Proposée par :** Brenda Dore Kidney

**Appuyée par :** JP Ouellette

**MOTION APPROUVÉE**

**2. Approbation du procès-verbal**

2.1     Procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 septembre 2021

Motion : Il est proposé que le procès-verbal soit approuvé tel que modifié pour refléter le fait que le commissaire Desjardins est contre la motion de la section 1 ainsi que les commentaires du commissaire Gagnon relatifs à l'ajout d'observations des commissaires à l'ordre du jour de la réunion publique au début de celle-ci.

**Proposée par :** Gerald Lundquist

**Appuyée par :** Jennifer Dingman

**MOTION APPROUVÉE**

Commissaire Gagnon - ABSTENTION

Le commissaire Gagnon indique qu'il est important pour une organisation d'avoir des procès-verbaux impartiaux et complets qui reflètent la discussion. Les procès-verbaux ne devraient pas être perçus comme un conflit d'intérêts lorsqu'il s'agit de traiter de questions délicates. Les procès-verbaux devraient être rédigés par un commissaire indépendant.

Motion : Il est proposé que tous les procès-verbaux des réunions de soient préparés et rédigés par la secrétaire de la Commission, conformément aux règles de procédure du Robert's Rules of meetings et à l'article 5.7 du règlement n° 1 de TransAqua.

**Proposée par** : Yves Gagnon

**Appuyée par** : Personne pour appuyer la motion

MOTION REJETÉE

## 2.2 Procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 septembre 2021

Motion : Il est proposé que le procès-verbal rédigé en français soit modifié pour refléter les mêmes changements que ceux apportés à la version anglaise.

**Proposée par** : JP Ouellette

Le commissaire Gagnon indique que, d'après ce dont il se souvient des règles de procédure du Robert's Rules, le président peut quitter son siège et appuyer cette motion. Le président n'était pas au courant de cette règle. Par consensus, le conseil d'administration accepte que le président puisse appuyer la motion.

**Appuyée par** : Michel Desjardins

MOTION APPROUVÉE

Commissaire Gagnon - ABSTENTION

## 3. **Divulgarion de conflits d'intérêts**

Aucun

#### 4. Ordre du jour par consentement

K. Rice passe brièvement en revue le rapport du directeur général d'octobre 2021. Une discussion suit et des réponses claires sont offertes à diverses questions.

- 4.1 Points découlant de la réunion publique du 23 septembre 2021
- 4.2 Rapport du directeur général – octobre 2021
- 4.3 Prévisions budgétaires à ce jour pour le mois de septembre
- 4.4 Mise à jour sur la sécurité à ce jour pour le mois de septembre

Motion : Il est proposé que la Commission reçoive et classe tous les rapports dans l'ordre du jour par consentement.

**Proposée par** : JP Ouellette

**Appuyée par** : Brenda Dore Kidney

MOTION APPROUVÉE

#### 5. Observations des commissaires

- 5.1 Heures de début des réunions publiques dans les procès-verbaux (commissaire Gagnon)

Les heures de début des réunions publiques indiquées dans les procès-verbaux ne reflètent plus l'heure réelle du début des réunions depuis au moins janvier 2020. Conformément aux règles de procédure du Robert's Rules et au règlement n° 1 de la CEUGM, l'heure réelle du début des réunions doit être inscrite dans les procès-verbaux. Cette question mérite réflexion. Il est important de savoir exactement combien de temps est consacré à discuter des questions issues de la réunion privée. Le président indique que les procès-verbaux indiquent l'heure à laquelle les réunions privées se terminent. Il n'est pas nécessaire d'y revenir et de corriger les procès-verbaux. Le directeur général déclare qu'il pourrait revenir en arrière avec la personne qui rédige les procès-verbaux pour en vérifier la cohérence. Le directeur général peut revenir au moment où il a commencé à consigner les procès-verbaux et modifier les heures de début des réunions publiques afin qu'elles reflètent le registre avec exactitude.

- 5.2 Processus d'attribution des contrats pour le projet d'installation de traitement des eaux usées (commissaire Gagnon)

Des tableaux récapitulatifs des différents contrats attribués ont été demandés. Des demandes pour des données ont été formulées. Un historique de l'évolution de la façon dont les contrats ont été attribués a été demandé, et ce afin de mieux comprendre comment les contrats étaient attribués. Une inquiétude a été soulevée au sujet de la quantité de travail que le directeur général a actuellement, étant donné que la directrice des finances et de l'administration est en congé

maladie et que le Budget exige une attention immédiate. Le président indique que plusieurs rapports ont été préparés et présentés au conseil d'administration au cours des derniers mois. Il doit y avoir une volonté de la part du conseil d'administration dans son ensemble de demander au personnel de continuer à fournir cette information. Le président estime que, à ce stade, et compte tenu de la demande de vérification faite auprès du vérificateur général, cette demande imposera une pression déraisonnable au personnel. Le commissaire Gagnon estime qu'il s'agit là d'une question de responsabilité et de transparence. Cela concerne le code d'éthique commercial et la confidentialité. Le président demande si une motion doit être présentée pour refléter l'opinion du conseil d'administration dans son ensemble. Le commissaire Gagnon indique qu'il ne présentera pas de motion et accordera du temps au personnel pour satisfaire à sa demande d'information dans le format demandé. Le président indique qu'une motion doit être présentée afin que le conseil d'administration indique sa position. Le commissaire Gagnon indique qu'une demande assujettie à la LDIPVP pourrait être présentée et que l'information devrait alors être fournie. Le commissaire Gagnon présente la motion suivante :

Motion : Il est proposé que, sur la base des principes de transparence et de responsabilité, je demande les données suivantes concernant tous les contrats attribués dans le cadre du projet de traitement des eaux usées, pour chaque vendeur/entrepreneur ayant reçu des contrats pour la construction de la nouvelle installation. Ces données comprennent :

- Numéro de projet de TransAqua
- Titre du projet/contrat
- Date à laquelle le contrat a été attribué (données du contrat présentées de manière séquentielle dans le temps)
- Préciser si le contrat attribué l'a été par l'entremise d'un processus d'appel d'offres ouvert ou bien par négociation directe
- Indiquer si le contrat concerne des travaux supplémentaires pour un projet spécifique ou s'il s'agit d'un nouveau projet
- Valeur du contrat
- Devis d'ingénierie
- Proportion du contrat par rapport aux devis d'ingénierie
- Un histogramme de l'évolution de l'information du contrat pour chaque vendeur en fonction du temps
- Pour chaque vendeur/entrepreneur, le nombre total et le montant des contrats reçus; le nombre total et le montant des contrats reçus par l'entremise d'un processus d'appel d'offres ouvert; le nombre total et le montant des contrats reçus par l'entremise de négociations directes; et les proportions pertinentes pour chaque catégorie de données.

**Proposée par** : Yves Gagnon

**Appuyée par** : Personne pour appuyer la motion      MOTION REJETÉE

### 5.3 Processus relatif à l'examen du processus de TransAqua pour l'attribution des contrats par le VG (commissaire Gagnon)

Le commissaire Gagnon a une série de questions auxquelles le président doit répondre au sujet du mandat et des attentes du vérificateur général concernant le processus d'attribution des contrats. La Lettre au vérificateur général a été reçue par tous les commissaires.

Q : Quel sera le coût associé à cet examen?

R : Le président reconnaît que le vérificateur général est un organisme public qui mène des vérifications à titre de service public.

Q : Le vérificateur général sera-t-il informé des raisons de la dissension au sein de la Commission en ce qui concerne le processus d'attribution des contrats?

R : Le président reconnaît que le vérificateur général viendra et procédera à une vérification. Le président ne connaît pas les méthodologies exactes que le vérificateur général utilisera, mais il s'attend à ce qu'une investigation et une vérification approfondies soient menées.

Q : Le vérificateur général fournira-t-il des données récapitulatives pour tous les contrats attribués et l'évolution dans le temps des contrats attribués à des vendeurs et des entrepreneurs uniques?

R : Je ne possède pas cette information. Le président ne connaît pas les méthodologies exactes qui seront utilisées, mais s'attend à ce que toute investigation soit approfondie.

Q : Le vérificateur général examinera-t-il les contrats pour déterminer si le fait d'exclure un processus d'appel d'offres ouvert était pertinent et nécessaire?

R : La Commission a demandé au vérificateur général de procéder à une vérification afin de déterminer si les contribuables en ont eu pour leur argent. Je ne sais pas à quelle information le vérificateur général demandera à avoir accès. Je sais que si le vérificateur général se présente, en tant qu'organisation, nous ferons tout notre possible pour lui fournir l'information dont il ou elle aura besoin pour prendre une décision.

Q : Le vérificateur général s'adressera-t-il à la Commission dans son ensemble ainsi qu'aux commissaires individuellement pour connaître leur opinion sur le processus d'attribution des contrats à TransAqua?

R : Je ne sais pas.

Q : Le vérificateur général prendra-t-il position en ce qui concerne notre politique d'approvisionnement?

R : Je ne sais pas.

Q : Le vérificateur général prendra-t-il position en ce qui concerne le respect de notre code d'éthique commercial et de confidentialité, signé par tous les commissaires?

R : Je ne connais pas exactement les méthodologies qu'il ou elle utilisera.

Q : Quelle est l'échéance pour la réception de ce rapport?

R : Nous n'avons eu aucune conversation directe avec le vérificateur général. Nous n'avons pas connaissance de ses délais, il m'est donc impossible de répondre à cette question à ce stade.

Q : Mes questions et réponses seront-elles consignées dans le procès-verbal de cette réunion?

R : Si vous le souhaitez?

RR : Oui.

## 6. Affaires

6.1      Aucun point ce mois-ci

## 7. Examen des questions ne faisant pas partie de l'ordre du jour par consentement

Aucun point ce mois-ci

## 8. Points supplémentaires

Aucun point ce mois-ci

## 9. Points découlant de la réunion privée

Motion : Il est proposé que le point 4.2, c'est-à-dire la motion issue de la réunion privée, soit ratifié.

**Proposée par** : Jennifer Dingman

**Appuyée par** : Brenda Dore Kidney

MOTION APPROUVÉE

## 10. Éléments d'information

10.1      Lettre municipale informant du vote de la Commission sur le budget de fonctionnement et d'immobilisations de la CEUGM pour 2021

10.2      Bulletin d'information de la CEUGM d'octobre 2021

10.3      Communiqué de presse : Demande auprès du vérificateur général du N.-B. d'examiner le processus d'approvisionnement du Projet de la CEUGM

10.4      Article du T&T : L'odeur nauséabonde persiste, les plaintes s'accroissent  
[traduction] (9 octobre 2021)

10.5 Article du T&T : TransAqua fait appel au vérificateur général pour examiner les mises à niveau de 90,4 M\$ (14 octobre 2021)

11. Levée de séance

Motion : Il est proposé que la séance de la réunion publique soit levée.

**Proposée par** : JP Ouellette

La séance est levée à 19 h 38

**Prochaine réunion : le 17 novembre 2021**